



FORMATIONS AU REPÉRAGE, À L'ÉVALUATION ET À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

3 modules à l'attention des
professionnels et des citoyens

Réalisé par



Financé par



EN FRANCE, LE TAUX DE DÉCÈS PAR SUICIDE EST DE **13,7** **POUR 100.000 HABITANTS,**

soit un des taux les plus élevés en Europe¹. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre d'hospitalisations pour tentative de suicide (TS) était en légère augmentation pour trois départements en 2021². L'objectif national d'ici 2027 est de permettre une baisse d'au moins 10% du nombre d'hospitalisations pour TS dans chaque région³. La formation en prévention du suicide est un élément clé de la stratégie définie par le Ministère des solidarités et de la santé depuis 2020. De nombreuses formations à destination des professionnels et des citoyens sont donc réalisées chaque année.

L'objectif de ces formations est l'amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en crise suicidaire par la création d'un réseau en adaptant le contenu de la formation aux rôles, compétences et responsabilités des différents intervenants à chacune de ces étapes.

Trois modules de formation sont ainsi proposés aux professionnels et aux citoyens en fonction de leurs profils pour prévenir la crise suicidaire :

Sentinelle

Évaluation

Intervention
de crise

Ces formations sont organisées par le réseau CRES – CODES – CODEPS en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des temps d'échanges, à distance des formations, sont organisés une à plusieurs fois par an au sein des départements pour les personnes formées. Ils visent à faciliter les échanges et à poursuivre la réflexion autour de la prévention du suicide.

Ces formations sont financées par l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur et animées par le réseau des formateurs régionaux validés par l'ARS.

¹ Instruction N°DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide, accessible en ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/19-10/ste_20190010_0000_0124.pdf

² HUIART Laetitia, Santé mentale et COVID-19 Conduites suicidaires, Bulletin de santé publique Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2023-02, accessible en ligne : Santé mentale et COVID-19 : conduites suicidaires en Paca. Bulletin de santé publique, février 2023. (santepubliquefrance.fr)

³ INSTRUCTION N° DGS/SP4/2022/171 du 6 juillet 2022 actualisant l'instruction n° DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019 et relative à la stratégie nationale de prévention du suicide, accessible en ligne : [instruction_dgs_sp4_2022_171_du_06072022.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2022/22-07/instruction_dgs_sp4_2022_171_du_06072022.pdf) (sante.gouv.fr)

FORMATION DE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Repérer des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- Orienter, et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- Connaître le champ et les limites de son action
- Prendre soin de sa propre santé mentale



PUBLIC CIBLE

Tout professionnel ou citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui

Quelques exemples de personnes concernées :

travailleur social, aide-soignante, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, pharmacien d'officine, élu, professionnel des ressources humaines, coiffeur ou socio esthéticien, pompier, postier/facteur, guichetier, agent de police...



DURÉE DE LA FORMATION

1 journée



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par son employeur

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Des temps d'échanges départementaux entre personnes formées, organisés par le CODES - CODEPS et animés par un ou des formateurs

Ces temps d'échanges ont pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.

SATISFACTION ET PARTICIPATION

95% des participants indiquent que la formation répond complètement ou en grande partie à leurs attentes

91% indiquent que la formation sera utile dans leurs pratiques professionnelles ("complètement ou "en grande partie")

Source : évaluation régionale 2022

CALENDRIER 2024

CODES

DATES ET LIEUX DE FORMATION

CODES 04	Manosque Jeudi 30 mai Digne-les-Bains Vendredi 04 octobre		
CODES 05	Briançon Lundi 25 mars	Gap Jeudi 20 juin	Embrun Jeudi 17 octobre
CODES 06	Grasse Lundi 18 mars	Nice Vendredi 28 juin	
CODEPS 13	Marseille Jeudi 08 février	Aix-en Provence Jeudi 17 octobre	
CODES 83	La Garde Vendredi 24 mai La Garde Vendredi 17 janvier 2025	La Garde Vendredi 27 septembre	La Garde Vendredi 08 novembre
CODES 84	Avignon Jeudi 21 mars	Avignon Mardi 21 mai	Avignon Jeudi 03 octobre

FORMATION À L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE LA CRISE SUICIDAIRE ET ORIENTATION

La formation vise à être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et d'orienter les personnes vers la ressource adéquate.



COMPÉTENCES VISÉES

**A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS
SERONT EN CAPACITÉ DE :**

- Evaluer, au moyen d'une investigation clinique adéquate, le degré de dangerosité (léthalité du moyen), d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Orienter vers un intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité
- Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver



PUBLIC CIBLE

Prérequis : psychologue et tout professionnel de santé formés à l'entretien clinique, libéraux ou salariés, comme les psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers diplômés d'Etat travaillant en psychiatrie ou en soins primaires, en santé scolaire ou universitaire ou en services de santé au travail par exemple, travailleurs sociaux bénéficiant d'une expérience confirmée de la pratique d'entretien et sous conditions d'exercice.



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées



CONDITIONS DE PARTICIPATION

**EN SUIVANT LA FORMATION, LE
PARTICIPANT S'ENGAGE À :**

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Un temps d'échanges départemental des personnes formées organisé par le CODES-CODEPS

Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.

SATISFACTION ET PARTICIPATION

99% des participants indiquent que la formation répond complètement ou en grande partie à leurs attentes

100% indiquent que la formation sera utile dans leurs pratiques professionnelles ("complètement ou "en grande partie")

Source : évaluation régionale 2022

CALENDRIER 2024

CODES	DATES ET LIEUX DE FORMATION
CODES 04	Manosque Jeudi 14 & vendredi 15 mars Digne-les-Bains Lundi 10 & mardi 11 juin
CODES 05	Gap Jeudi 04 & vendredi 05 avril Briançon Lundi 10 & mardi 11 juin
CODES 06	Grasse Lundi 22 & mardi 23 janvier Nice Jeudi 06 & vendredi 07 juin
CODEPS 13	Marseille Lundi 22 & mardi 23 janvier Martigues Lundi 08 & mardi 09 avril
CODES 83	La Garde Lundi 17 & mardi 18 juin La Garde Lundi 14 & mardi 15 octobre
CODES 84	Avignon Mardi 18 & mercredi 19 juin Avignon Lundi 07 & mardi 08 octobre

FORMATION À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à améliorer les compétences cliniques et les habiletés du participant en intervention ponctuelle de crise suicidaire.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Distinguer l'état de la personne (vulnérabilité, état de crise)
- Evaluer au moyen d'une investigation clinique adéquate le degré de dangerosité (léthalité du moyen) d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Faire baisser l'intensité de la crise
- Prévenir le passage à l'acte
- Organiser la prise en charge à court terme en fonction de la nature de la crise
- Être en lien avec le réseau des sentinelles, pour que l'accompagnement des personnes soit fluide



PUBLIC CIBLE

Prérequis : professionnels de santé ou psychologues formés à l'entretien clinique : psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers exerçant en psychiatrie... réalisant de manière régulière de l'intervention de crise : SAMU-SMUR, urgences psychiatriques, psychiatrie de liaison, CUMP, unités d'hospitalisation de crise, CMP effectuant de l'intervention de crise, équipe de recontact type Vigilant's, équipes mobiles dont les équipes mobiles psychiatrie et précarité...



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Un temps d'échanges départemental des personnes formées organisé par le CODES-CODEPS

Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.

SATISFACTION ET PARTICIPATION

100% des participants indiquent que la formation répond complètement ou en grande partie à leurs attentes

97% indiquent que la formation sera utile dans leurs pratiques professionnelles ("complètement ou "en grande partie")

Source : évaluation régionale 2022

CALENDRIER 2024

CODES

DATES ET LIEUX DE FORMATION

CODEPS 13	Marseille Lundi 11 & mardi 12 mars
CODES 06	Nice Lundi 25 & mardi 26 novembre
CODES 83	La Garde Lundi 07 & mardi 08 octobre

TEMPS D'ÉCHANGES DÉPARTEMENTAUX POUR LES PERSONNES FORMÉES

Au sein de chaque département, des temps d'échanges sont organisés pour les personnes qui ont suivi une formation en prévention de la crise suicidaire.

Ces temps d'échanges prennent différentes formes selon les CODES et CODEPS. Il est fortement recommandé d'y participer : ils favorisent la mise en réseau sur le département et sont un temps d'expression et de retours d'expériences sur les situations rencontrées ou des demandes de précisions.

Les dates sont définies par chaque CODES et CODEPS, renseignez vous directement auprès d'eux dès votre inscription.



CONTACT & MODALITÉS CODES - CODEPS

Les inscriptions sont réalisées directement auprès des CODES en prenant contact avec la personne référente.

04

CODES 04 :

formations@codes04.org
mboulange@codes04.org

05

CODES 05 :

codes05@codes05.org
marion.dorche@codes.org

06

CODES 06 :

emarcel@codes06.org
cpatuano@codes06.org

13

CODEPS 13 :

contact@codeps13.org
gwenaelle.menez@codeps13.org

83

CODES 83 :

contact@codes83.org
y.turmel@codes83.org

84

CODES 84 :

accueil@codes84.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Plusieurs évaluations sont proposées :

- Tout au long de la formation, sous forme de retours afin de valider les différentes séquences de la formation
- En fin de formation, un questionnaire d'évaluation est remis à chaque participant afin d'évaluer la satisfaction, l'atteinte des objectifs d'apprentissage, le sentiment de compétences et de nouveaux besoins pouvant émerger à l'issue de la formation
- A distance (6 mois à un an après la formation), afin de mesurer l'intégration, dans les pratiques professionnelles, des connaissances délivrées lors de la formation

ACCESSIBILITÉ



Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il convient en amont de la formation (avant votre inscription) de signaler le type de handicap nécessitant une adaptation des contenus pédagogiques et/ou de l'accessibilité au niveau du matériel auprès de la personne référente du CODES de votre département (voir le paragraphe "Contact et modalités d'inscription").